

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que CNIA SAADA ASSURANCE, représentée par son Directeur Général, Mme Nadia Fettah, a déclaré le 15 juillet 2009, avoir acquis sur le marché central, le 10 juillet 2009, 170.408 actions Taslif, au cours unitaire de 710 dh franchissant, directement, à la hausse les seuils de participation de 33,33% et 50% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CNIA SAADA ASSURANCE détient :

-directement 405.709 actions Taslif , soit 56,68% du capital ;

-et indirectement, à travers, sa filiale Assurances Essaada détenue à 100%, 36.028 actions Taslif, soit 5,03% du capital de la société.

Ainsi, la participation totale (directe et indirecte) de CNIA SAADA Assurance dans le capital de Taslif est de 61,71%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, CNIA SAADA ASSURANCE envisage de poursuivre ses achats des actions Taslif.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières